

**COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024****Nombre de membres :**

En exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 3

Absents : 2

Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE DIX-NEUF DECEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 13 DECEMBRE 2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Marielle MERMOUD, M. Bertrand DOLIGEZ, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, Mme Noëlle GRAVAUD, Mme Peggy LE BRUCHEC.

ABSENTS EXCUSES : M. Florian GIBIER (donne pouvoir à François BARBIER), M. Jean-Luc MATTEL (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION D'AIDE A LA CREATION ET AU DEVELOPPEMENT DU REFUGE DES PRES DEL2024-138

Rapporteur : Michel BELIN

L'association d'aide à la création et au développement du refuge des Prés a effectué des travaux d'assainissement afin d'adapter le système et satisfaire aux contraintes écologiques et environnementales du lieu.

L'association manquant de ressources pour finir de payer ces travaux, elle a sollicité la commune des Contamines Montjoie pour l'aider à co-financer le coût important de ces travaux (37 500 € HT). Une demande de subvention a également été déposée au Département et à la Région.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'association d'aide à la création et au développement du refuge des Prés, pour financer une partie de ces travaux.

ASSOCIATIONS	Proposition 2024
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION D'AIDE A LA CREATION ET AU DEVELOPPEMENT DU REFUGE DES PRES	10 000,00 €
TOTAL	10 000,00 €

Il est rappelé que les élus membres de l'exécutif des associations ne peuvent pas prendre part au vote de la délibération.

Bertrand DOLIGEZ ne prend part ni au débat, ni au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

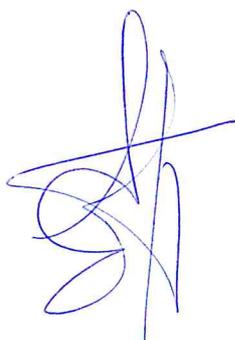
ID : 074-217400852-20241219-DEL2024138-DE

S²LO

Pour : 11	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

- **D'ADOPTER** une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'association d'aide à la création et au développement du refuge des Prés.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document concernant l'attribution de cette subvention exceptionnelle.
- **DE PRECISER** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024.

En Mairie, le 19 décembre 2024
Le secrétaire de séance,



En Mairie, le 19 décembre 2024
Le Maire,
François BARBIER



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le